

L'ETUDE DE L'INSTITUT INDEPENDANT DE RECHERCHE
SUR LE LIEN ENTRE CANCER ET OBESITE

DE M. ANDRE DU BUS DE WARNAFFE

A MME CECILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE
DE LA SANTE

Mme Cécile Jodogne, ministre.- J'ai effectivement pris connaissance d'une synthèse de cette étude qui permet une actualisation des données établissant les liens entre certains déterminants et des pathologies de plus en plus fréquentes dans notre société.

Cependant, il me semble que les liens entre le tabagisme, l'obésité, le surpoids ou encore la consommation d'alcool sont bien établis depuis un certain temps. Je ne vois pas en quoi cette étude - dont je ne conteste pas l'intérêt scientifique - viendrait bouleverser les priorités fixées par le Gouvernement dans le Plan stratégique de promotion de la santé.

Je vous rappelle en effet que la promotion de comportements et d'environnements favorables à la santé, plus brièvement appelé « promotion des attitudes saines », est une des priorités de ce plan. Elle rassemble la promotion d'une alimentation saine et équilibrée, d'une activité physique régulière, de la diminution de la consommation d'alcool et de tabac. Elle intègre également un axe de réduction des inégalités sociales de santé puisque les divers groupes de population ne présentent pas les mêmes profils dans ces domaines.

Au sein des groupes de travail de la conférence interministérielle (CIM) de la santé publique, ces matières sont abordées : les aspects liés au tabac et à l'alcool sont traités au sein de la Cellule générale de politique drogues (CGPD) et les questions d'alimentation au sein d'un autre groupe de travail que j'ai fréquemment évoqué devant cette assemblée.

Concernant la concertation avec la Commission communautaire commune, vous n'êtes pas sans savoir que des concertations ont eu lieu depuis le début de cette législature afin d'articuler l'élaboration du Plan de promotion de la santé de la Commission communautaire française et celle du Plan santé de la Commission communautaire commune.

En ce qui concerne la question d'un plan diabète, au niveau fédéral, la priorité de la ministre de la Santé publique est la mise en œuvre du Plan conjoint en faveur des malades chroniques, intitulé « Des soins intégrés pour une meilleure santé », et la mise en œuvre des projets pilotes découlant de ce dernier. La question du diabète est intégrée au même titre que d'autres pathologies.

Les priorités de la CIM de la santé publique ont été fixées en début de législature et sont déjà nombreuses.

À côté du plan en faveur des malades chroniques que je viens de citer, il y a le protocole de prévention et les nombreuses thématiques qu'il renferme : cancers, hépatite C, santé sexuelle, alimentation, tuberculose, etc. Il me semble peu probable et sans doute peu pertinent d'inscrire une priorité supplémentaire à ce stade avancé de la législature. Afin de donner toutes ses chances à un éventuel plan ou du moins à une concertation interministérielle utile et efficace pour faire face à ce problème de santé publique important, il serait préférable d'ouvrir un tel chantier en début de législature. Si je suis prolongée dans mes fonctions lors de la prochaine législature, je ne manquerai pas d'inscrire à l'agenda ce type de problème.